Service de Coordination du Plan Propreté

Formulaire d'autorisation d'accès et d'exonération de responsabilité pour les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis

Propriétaire

Nom : * Prénom : *

Adresse

Rue : * N° : * Bte :

CP : * Commune : *

Tél. : *

E-mail : *

Représentant du propriétaire (s'il y a lieu)

Nom : Prénom :

Adresse

Rue : N° : Bte :

CP : Commune :

Tél. :

E-mail :

Adresse de l'intervention

S'il s'agit d'un commerce, veuillez préciser les jours et horaires de fermeture:

Le demandeur déclare qu'à sa connaissance, le bien à traiter ne présente aucune particularité interdisant l'utilisation de ce type de méthode ou de produit. Le cas échéant, il formule les remarques qui suivent[1] :

[1] *Si aucune réserve n'est formulée, indiquez "NEANT".*

Administration communale – Service de Coordination du Plan Propreté
Avenue des Casernes 31/1
1040 Etterbeek
02.627.27.91
tag@etterbeek.brussels

Etterbeek
Service de Coordination du Plan Propreté

Type de support concerné :

☐ Mur en brique	☐ Mur peint	☐ Volet métallique	☐ Volet en bois
☐ Mur en pierre	☐ Vitre	☐ Volet en PVC	☐ Autre

A joindre au présent document :

- Une photo du graffiti.

Le propriétaire consent à donner accès à la propriété, localisée à l'adresse ci-dessus mentionnée, aux représentants de la Commune d'Etterbeek et de l'entrepreneur, le cas échéant, désigné par elle, afin qu'ils puissent exécuter sur sa propriété les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue, de même que les récidives à venir, le cas échéant. La Commune d'Etterbeek et l'entrepreneur n'ont pas d'obligation de résultat.

Les coûts des travaux effectués ainsi que les produits utilisés sont en totalité à charge de la Commune d'Etterbeek. Tout graffiti ou partie de graffiti, situé à plus de cinq mètres du sol, peut, le cas échéant, justifier la facturation, au propriétaire, du coût des équipements utilisés pour y accéder.

Le propriétaire est avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées. Il exonère la Commune d'Etterbeek et l'entrepreneur qui exécute les travaux de toute responsabilité en cas de dommage à sa propriété pouvant être causés lors de l'exécution des travaux d'enlèvement du graffiti en bon père de famille et dans les règles de l'art.

* ☐ J'autorise, dans les termes ci-énoncés, la Commune d'Etterbeek à procéder ou à faire procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffiti.

Date : ☐ * Signature : ☐

<u>A renvoyer à l'attention du service de Coordination du Plan Propreté</u> :

- Par mail à **tag@etterbeek.brussels**
- Par dépôt à l'accueil de l'administration communale
- Par courrier postal à l'administration communale : Avenue des Casernes 31/1 1040 Etterbeek

<u>Pour toute question concernant votre dossier</u> :

Médiateur tag
tag@etterbeek.brussels

L'envoi d'une version papier est inutile si le formulaire est envoyé par voie numérique.

Les données à caractère personnel sont traitées uniquement dans le cadre de l'intervention et ce formulaire est conservé durant le délai d'utilité administrative.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification ou d'opposition, vous pouvez contacter votre correspondant en bas de page.

Pour toute autre question, concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données : ***dpo@etterbeek.brussels***